

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

Date de convocation : 19 septembre 2018

Date d'affichage : 19 septembre 2018

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mme CABOUX Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr CAHAREL Brice, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne à Mme PHILIPPE Sandrine, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier, Mme MARTIN NIZIOL Caroline à Mr CATHY Gérard

Absent : Mr VERMILLON Gilles, Mr Angelin PRADEL

Nombre de votants : 21

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Camille CAMOU LOPEZ

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20h35, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 02 juillet, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR à l'unanimité.**

Délibération n°18-039 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de réhabilitation des salles associatives au 76 rue Saint Nicolas.

Délibération n°18-040 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un nouveau portail à la crèche des Casteloups.

Délibération n°18-041 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Adjoint au Maire déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « Finances/volet fiscal » de la CPS et tout document s'y rapportant.

Délibération n°18-042 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, par **21 voix POUR**, sollicite auprès de l'agence des espaces verts une subvention pour l'acquisition des parcelles AA182 et AA34, d'une surface de 12 030 m², situées en zone N, et autorise Madame le Maire à signer la convention d'aide financière liant l'agence des espaces verts et la Commune.

Délibération n°18-043 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un archiviste et tous les documents y afférant.

Mr CAHAREL demande comment cela se passe pour l'archivage numérique.

Mme SELLEM explique que c'est une prestation qui pourra être envisagée après l'archivage papier. Le CIG développe actuellement cette prestation.

Délibération n°18-044 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à candidater à l'adhésion au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Délibération n°18-045 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ingénierie technique » de la CPS et tout document s'y rapportant.

Mme BOUGERET demande comment cela se passe pour le suivi de chantier.

Mme SELLEM indique que la commune l'a demandé. Cela est évalué à environ 8000 euros.

Délibération n°18-046 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **18 voix POUR**, **3 abstentions (LEGRAS-HENTGES-THOMASSET)** autorise Mme le Maire à engager la procédure de passation du marché public de travaux pour la réalisation de la réhabilitation des salles associatives et mise en accessibilité PMR, dans le cadre d'une procédure adaptée en 8 lots séparés et de procéder aux différentes négociations qui s'y rapportent, et autorise Mme le Maire à signer le ou les marché(s) des différents lots, ainsi que toutes pièces ou documents y afférant y compris les éventuels avenants.

Mr LEGRAS : « Nous sommes d'accord avec le fait qu'il faille réhabiliter les salles associatives et les mettre en conformité avec les normes d'accès PMR. C'est pourquoi nous avons voté « OUI » à la première délibération. En revanche, nous n'avons jamais été concertés. Nous avons découvert le projet lors du bureau élargi de la semaine dernière où on nous a montré de vagues plans, non métrés. Nous regrettons une fois de plus les méthodes de l'actuelle majorité qui, quand elle le fait, ne convoque les commissions et l'opposition que pour présenter des projets déjà ficelés, prêts à être votés. Dans le cas présent, l'actuelle majorité n'a même pas jugé utile de réunir des commissions avant de voter des travaux pour la coquette somme de 360 000 €HT. N'ayant pas eu l'occasion de consulter à loisir le projet, nous ne pouvons valider un projet construit en catimini. En conséquence, les élus du Groupe « Gometz Uni et Solidaire » s'abstiendront. »

Délibération n°18-047 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Adjoint au Maire déléguée à l'enfance, jeunesse, seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune et la MJC et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec la MJC ainsi que tous les documents y afférant.

Délibération n°18-048 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Mme BOUGERET pose la question concernant la masse salariale.

Mme SELLEM explique que la masse salariale est votée en incluant ces évolutions statutaires dans un global.

Délibération n°18-049 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale (DDCS) et donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS); s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en oeuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes; autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

Le Maire précise qu'une décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Porte sur l'attribution du marché pour la rénovation du réseau des eaux pluviales de la Route Neuve à la société TELEREP.

Le conseil est clos à 21h10

La séance est levée à 21h15.

A Gometz le Châtel, le 24 septembre 2018.

Le Maire,

Lucie SELLEM

